



Réunion du conseil d'administration du lundi 20 juin 2016 Relevé de décisions

Administrateurs présents

Membres de droit :

Madame Brigitte Mangeol
Madame Nathalie Ethuin

Personnalités extérieures :

Monsieur Gérald Darmanin

Professeurs des universités :

Monsieur Philippe Darriulat
Monsieur Pierre Mathiot

Autres personnels d'enseignement :

Madame Elise Julien
Monsieur François Benchendikh
Madame Anne Bazin
Monsieur Cédric Passard

Personnels Biatss :

Monsieur Jean-François Baton

Etudiants :

Monsieur Yannis Makoudi
Madame Chloé Lebas
Madame Clara Le Guyader
Madame Anaïs Dudout
Monsieur Aubin Bernard

Administrateurs représentés

Membres de droit :

Madame Nathalie Loiseau, *procuration à Brigitte Mangeol*
Monsieur Olivier Duhamel, *procuration à Nathalie Ethuin*

Personnalités extérieures :

Monsieur Louis Dreyfus, *procuration à Philippe Darriulat*
Monsieur Patrick Kanner, *procuration à Brigitte Mangeol*
Madame Audrey Linkenheld, *procuration à Pierre Mathiot*
Madame Agathe Doublet, *procuration à Pierre Mathiot*
Monsieur Alexandre Lallet, *procuration à Gérald Darmanin*

Professeurs des universités :

Monsieur Michel Hastings, *procuration à Philippe Darriulat*
Monsieur Michel Lascombe, *procuration à François Benchendikh*
Monsieur Aymeric Potteau, *procuration à Nathalie Ethuin*

Autres personnels d'enseignement :

Monsieur Patrick Mardellat, *procuration à François Benchendikh*

Etudiants représentés :

Monsieur Alexandre Misplon, *procuration à Aubin Bernard*
Madame Pauline Losson, *procuration à Aubin Bernard*
Monsieur Théo Bernini, *procuration à Yannis Makoudi*
Madame Gaëlle Masson, *procuration à Yannis Makoudi*

Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :

Monsieur le recteur de l'Académie de Lille, représenté par Monsieur Eric Billot
Monsieur Benoît Lengaigne, directeur
Madame Chantal Figueredo, directrice générale des services
Madame Isabelle Tavernier, agent comptable,
Madame Blandine Lenoir, responsable des affaires financières et techniques
Madame Emmanuelle Calandre, directrice de cabinet
Madame Anne-Claire Beurthey, directrice du développement et des partenariats institutionnels
Madame Emilie Decarne, présidente de l'association des diplômés

Ouverture de la séance à 18h sous la présidence de Monsieur Philippe Darriulat, professeur des universités – Doyen d'âge, qui excuse le président, Monsieur Louis Dreyfus, retenu pour d'autres obligations ce jour.

Le directeur rappelle la composition du conseil d'administration (CA) et précise que Monsieur Olivier Duhamel, élu à la tête de la FNSP, devient membre du conseil d'administration de Sciences Po Lille, en remplacement de Monsieur Casanova. Il souhaite la bienvenue à Mesdames Nathalie Ethuin, représentante de Monsieur Vandendriessche ; Clara Leguyader, représentante de la liste étudiante Sud ainsi qu'à Monsieur Aubin Bernard représentant de la liste étudiante Paliens Engagés.

Point I : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 10 mai 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Point II : Etudes, scolarité

- **Règlement des études, maquettes des enseignements année 2016/2017**

Le directeur remercie les enseignants et l'équipe de la scolarité : grâce à leurs efforts conjugués, le règlement des études et la maquette sont proposés au CA en juin et non en octobre. Il se félicite de l'ajout de dispositions spécifiques aux formations en apprentissage (titre 3) et signale que les paragraphes relatifs aux stages ont été actualisés (§ 2-14).

François Benchendikh, directeur des études présente les autres changements : conditions de validation des cours sur le campus virtuel (2-5-9), conséquences liées à la non-validation de la troisième année (2-7-10), conditions d'accès aux formations ouvertes aux étudiants de la majeure « Commerce et finance internationale » (2-9-1). L'article 2-10-4 fait l'objet d'une discussion particulière. Il porte sur l'impossibilité d'accéder dès la cinquième année de Sciences Po Lille à la première année du Collège d'Europe.

Elise Julien insiste sur le fait que l'article 2-3-3 (modalités d'évaluation portées à la connaissance des étudiants) n'est pas respecté dans le cours de l'année.

Yannis Makoudi présente la demande de modification du régime étudiant salarié. Il souhaite que la période de demande d'intégration de ce régime passe de 2 semaines, à un mois après le début des cours du semestre, afin de faciliter les démarches, et que la durée minimale du contrat de travail pour bénéficier de ce régime soit abaissée à 8 heures hebdomadaire de travail par semestre au lieu de 10 actuellement. Après discussion, seul l'abaissement de 10h à 8h est retenu dans la rédaction de l'article 7.

L'article 2-10-4 fait l'objet d'un vote spécifique. Il est adopté à la majorité.

Le règlement des études est adopté à la majorité.

- **Disposition concernant la troisième année – Charte de la mobilité internationale**

La charte de la mobilité internationale n'est pas annexée au présent règlement, mais fera l'objet d'une présentation au prochain CA d'octobre. Elle intégrera les modifications relatives au classement des étudiants « entrées directes » en deuxième année. Ce changement s'impose en raison de la baisse du nombre de places au concours de deuxième année. Le directeur insiste sur le fait que cette charte engage les étudiants qui doivent la signer avant leur départ en mobilité.

Point III : Relogement

Le 30 mai dernier, le directeur a organisé une visite pour les financeurs (Etat, Région, Département) et le propriétaire (ville de Lille). Le chantier avance dans de bonnes conditions et la date de livraison des bâtiments (octobre 2016) et la date de déménagement (décembre 2016) restent d'actualité. Il indique par ailleurs les noms choisis pour les amphithéâtres après consultation des enseignants et des étudiants. Pour les grands amphithéâtres : Hannah Arendt, Michel Foucault, Norbert Elias. Pour les petits de 80 places : Louise Michel, La Boétie et Germaine Tillon. Une salle de 45 places destinée prioritairement à la préparation de l'agrégation de SES s'appellera Max Weber. La salle de recherche de la bibliothèque sera la salle Cabu.

Monsieur Darmanin rappelle l'intérêt que le Conseil régional porte et portera au déménagement. Le président Xavier Bertrand suit particulièrement ce dossier. Le Conseil régional a attribué un financement complémentaire à hauteur d'un million d'euros afin de terminer le chantier dans les temps et dans de bonnes conditions.

Le directeur annonce ensuite que le dossier porté par Sciences Po Lille en réponse à l'appel d'offre du plan « Bibliothèques Ouvertes » serait retenu par le ministère. Il précise que l'extension des horaires reposera essentiellement sur des contrats étudiants, financés par le ministère. Madame Ethuin annonce en complément la future création de salles connectées accessibles sur réservation préalable disponibles aux étudiants avec leur carte multi-services sur plusieurs sites de l'Université (salles non gérées par le SCD). Il s'agit pour l'instant de la phase d'expérimentation. Il est décidé que la nouvelle directrice de la bibliothèque sera invitée à un prochain CA afin de présenter aux administrateurs la stratégie documentaire qu'elle souhaite mettre en place.

Pour répondre au souhait des administrateurs de pouvoir visiter le futur site, le directeur propose d'organiser la visite juste avant la séance du prochain CA, prévue le 6 octobre 2016.

Point IV : Affaires financières

- **Tarif de l'inscription à l'école d'été « Environmental Politics and Policy »**

Les participants à l'école d'été doivent payer 150 € de frais d'inscription.

Ce tarif est approuvé à l'unanimité.

- **Sortie d'inventaire de matériel informatique obsolète, don à des associations**

La directrice générale des services explique que l'inventaire informatique a révélé l'existence de matériels obsolètes tels que des ordinateurs, des écrans et des imprimantes qu'il ne faudrait pas déménager sur le nouveau site. Ce matériel sera cédé à titre gratuit à des centres sociaux et autres associations de quartiers prioritaires. Si la totalité du matériel ne trouve pas preneur, il sera mis au rebut. Dans un cadre réglementaire, ce matériel est répertorié et sorti de l'inventaire.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point V : Vie associative

- **Charte des associations et ses annexes**

Le directeur fait un bilan sur la vie associative de l'année 2015/2016. Le recrutement d'un responsable de la vie associative et étudiante a été jugé tardif par les étudiants mais l'arrivée de Monsieur Giuliani fait aujourd'hui l'unanimité. Le dynamisme associatif ne doit pas s'arrêter une fois que l'étudiant est diplômé. Des connexions sont à envisager pour que l'association des diplômés profite de cet élan.

La directrice du développement et des partenariats institutionnels indique qu'un travail collectif sur la charte des associations a été mené par les états généraux animés par le responsable de la vie associative et étudiante

Des étudiants de Sud précisent qu'à la lecture de la charte, des désaccords sont survenus et s'inquiètent d'un manque de discussion relatif à l'article sur le refus de labellisation des associations politiques et syndicales et souhaite qu'un document supplémentaire contre les discriminations soit annexé. Après discussion, le président propose un vote sur la charte telle qu'elle a été distribuée aux administrateurs ce jour.

La charte est approuvée à la majorité.

Point VI : Questions diverses

- **Coût et financement soirée 25 ans**

Sans que soit remis en cause l'organisation de ce type d'évènement, la question du mode de financement de la soirée du 4 juin organisée dans le cadre des 25 ans est posée par Cédric Passard. Une discussion s'engage sur la possibilité d'une contribution des invités (participation aux frais) ou d'un recours au sponsoring pour financer ce type d'évènements.

- **Egalité homme-femme**

Benoît Lengaigne distribue la charte aux administrateurs et précise que les étudiants de Sud souhaitent relancer la discussion sur son application. Il propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour du conseil d'administration de la rentrée. L'assemblée est favorable à la mise en place d'un groupe de travail ouvert, sans exclusion.

- **CRCT**

Le directeur rappelle que chaque année, sur le budget de l'établissement, un CRCT (congé de reconversion thématique) d'un semestre pour un enseignant chercheur est proposé.

Le principe du CRCT est adopté à la majorité.

Benoît Lengaigne attire l'attention des administrateurs sur la richesse du programme à inscrire dans les agendas de la rentrée en raison notamment des 25 ans de Sciences Po Lille. Il annonce que la conférence inaugurale du 9 septembre sera prononcée par Nathalie Loiseau, directrice de l'ENA. Pierre Laurent interviendra le 20 septembre et Christiane Taubira le 4 octobre. Nona Mayer sera dans les locaux le 27 septembre et Pierre Rosanvallon les 18 et 19 octobre (leçon du Collège de France)

La marraine de la nouvelle promotion des Hautes Etudes Régionales (HER) – formation continue - sera Gaëlle Velay, directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Clôture de la séance à 20h05.